



digital.union@sonapresse.com

## Actu du web

Par I. M'B.

**TWITTER : ELON MUSK REFUSE DE SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**



Photo: DR

**Grosse** surprise chez Twitter et dans le monde de la finance. Malgré sa position dominante dans le capital de l'entreprise, Elon Musk a finalement décidé de renoncer à siéger au conseil d'administration du réseau social. Le premier actionnaire de Twitter, "Elon Musk a décidé de ne pas rejoindre notre conseil d'administration", a tweeté ce lundi le directeur général du réseau social, Parag Agrawal. "L'arrivée d'Elon au conseil d'administration devait devenir officiellement effective le 9 avril, mais Elon a fait savoir ce même matin qu'il ne rejoignait plus le conseil", a-t-il expliqué dans un message adressé au personnel de Twitter, qu'il a partagé sur la plateforme.

**FACEBOOK : BIEN TÔT INTERDIT DE PARTAGER UNE ADRESSE PHYSIQUE**



Photo: DR/L'Union

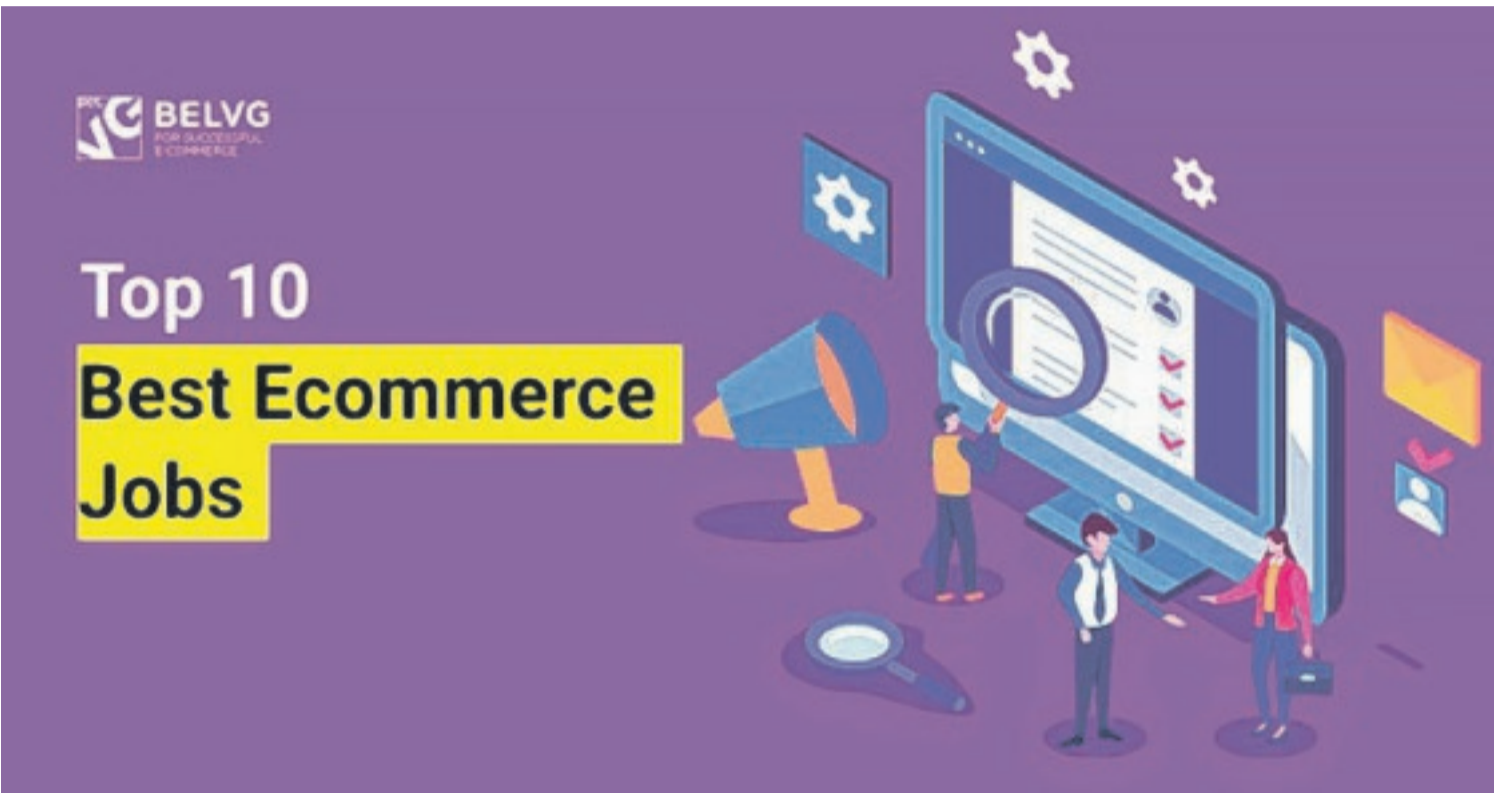
**D'ici** la fin de l'année, Meta, la maison mère de Facebook, va empêcher ses utilisateurs de divulguer une adresse physique sur ses réseaux sociaux. Un changement de cap pour le géant américain qui autorisait jusqu'à présent la diffusion d'adresses de personnes à condition que celles-ci soient accessibles publiquement, rapporte Phonandroid. L'objectif est, entre autres, de renforcer la protection de la vie privée du plus grand nombre, un point sur lequel l'entreprise a régulièrement été pointée du doigt.

**DES MISES À JOUR À DISTANCE POUR LES NOUVELLES VOLVO**

**À** partir de 2023, toutes les Volvo seront équipées pour recevoir des mises à jour logicielles par liaison radio via la technologie over-the-air (OTA). D'abord introduite sur les modèles tout électriques de Volvo Cars, cette technologie équipera bientôt les derniers modèles XC90, S60 et V60.

E-  BUSINESS...

**Enquête Fevad : l'E-commerce pourvoyeur d'emplois en 2022**



**L'E-commerce sera un vivier d'emplois important cette année.**

Innocent M'BADOUA  
Libreville/Gabon

**P**OUR la 11<sup>e</sup> année consécutive, la Fédération de l'e-commerce et de la vente à distance (Fevad) de France publie les résultats et les tendances issus de son enquête sur le moral des e-commerçants français. Cette étude, qui a été réalisée par OpinionWay pour la Fevad et LSA, s'appuie sur une enquête réalisée auprès d'une centaine de dirigeants des principaux sites d'e-commerce

de France. Les e-commerçants semblent plus mitigés sur les évolutions du marché en 2022. S'ils sont 65 % à se déclarer plus ou autant optimistes que l'année passée, 35 % des répondants se disent moins optimistes, marquant ainsi une rupture nette avec 2021 où seulement 8 % se déclaraient moins optimistes en 2021. Sur les 65 % d'optimistes, 67 % pensent que leur chiffre d'affaires va croître et 45 % envisagent une marge nette en hausse. Toutefois, 15 % d'entre eux anticipent une baisse de

leur chiffre d'affaires sur l'année 2022, chiffre qui monte à 21 % concernant la marge nette. Le regard sur le E-commerce porte aussi sur les tendances du secteur en 2022. Parmi ceux-ci, figurent : le développement croissant de la seconde main (pour 90 % d'entre eux), la signature d'accords stratégiques entre e-commerçants / retailers (71 %) et la poursuite des mouvements de concentrations (64 %). En termes de création d'emplois, les perspectives demeurent élevées. Ainsi, 54 %

des dirigeants anticipent une augmentation de ses effectifs et 37 % jugent qu'ils devraient rester identiques. Au total, seuls 9 % des e-commerçants considèrent que leurs effectifs risquent de baisser, ce qui reste très proche du niveau affiché en 2021 (7 %). Pour 2022, les enjeux informatiques (IT, sécurité) se placent en tête des priorités d'investissement des e-commerçants, devant la RSE au coude-à-coude avec la logistique et le marketing/publicité.

## Portails commerciaux

**BANQUE MONDIALE : UN GUIDE POUR CRÉER DES PORTAILS COMMERCIAUX PAYS**

I.M'B  
Libreville/Gabon

**L**A Banque mondiale met à la disposition de tout pays qui le désire un Guide pour créer des portails commerciaux. Dénommé Open Knowledge Repository, ce guide examine les problèmes susceptibles de se poser aux pays en développement qui souhaitent mettre en place un Portail d'information commerciale. Il présente une liste de conseils pratiques sur la marche à suivre pour mener à bien cette tâche. Un certain nombre de pays ont

créé un Portail d'information commerciale ou envisagent de le faire pour faciliter le commerce et accroître la transparence. C'est un outil qui aide les pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ou sur le point d'y adhérer à respecter les nouveaux engagements actuellement négociés dans le cadre du Cycle de Doha pour le développement.

Les négociations visent à renforcer les dispositions de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), qui stipule que toutes les informations réglementaires touchant le



Photo: DR

commerce" seront publiées dans les moindres délais, de façon à permettre aux gouvernements et aux commerçants d'en prendre connaissance". De nombreux pays en développement publient des informations commerciales qui peuvent être directement consultées sur divers sites web

gérés par chaque organisme responsable d'un aspect particulier de la réglementation du commerce. Mais de tels sites spécialisés n'existent pas dans tous les pays en développement, et lorsqu'ils existent, ils sont souvent incomplets ou obsolètes. D'où ce guide.